



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Responsible Care®
Our commitment to sustainability.

Sodium Chlorate

Section 1. Identification

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| Identificateur SGH du produit | : Sodium Chlorate |
| Dénomination chimique | : Chlorate de sodium |
| Code | : 0004 |
| Autres moyens d'identification | : Non disponible. |
| Type de produit | : Solide. |

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées : Principalement utilisé pour la production sur place de dioxyde de chlore pour le blanchiment de la cellulose. Utilisé également dans la fabrication de colorants, explosifs et allumettes, la fabrication de perchlorate, le traitement du minerai, le tannage et la finition du cuir, la production d'oxygène dans les appareils de respiration de sauvetage, comme un agent oxydant, un réactif analytique et un herbicide.

Données relatives au fournisseur

| | |
|---|--|
| <p>Chemtrade Electrochem Inc. 8080 Richmond Avenue East Brandon, Manitoba R7A 7R3, CA Tél d'urgence: (204)-725-5301 Sans frais: 1-800-699-6924</p> | <p>Chemtrade Logistics Inc. Suite 300, 155 Gordon Baker Road Toronto, Ontario M2H 3N5, CA Tél: (416)-496-5856</p> |
|---|--|

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CANUTEC: +1-613-996-6666 ou *666 (cellulaire) 2-C-0808
CHEMTREC, É.U. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887
CCN 15610

Section 2. Identification des dangers

| | |
|---|--|
| Statut OSHA/HCS | : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200). |
| Classement de la substance ou du mélange | : MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 |

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



| | |
|--------------------------------|--|
| Mention d'avertissement | : Danger |
| Mentions de danger | : H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Section 2. Identification des dangers

Conseils de prudence

Prévention

- : P283 - Porter des vêtements ignifuges.
- P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer.
- P220 - Tenir à l'écart des vêtements, des produits incompatibles et des matières combustibles.
- P221 - Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter un mélange avec des matières combustibles et autres produits incompatibles.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention

- : P391 - Recueillir le produit répandu.
- P371 + P380 + P375 - En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
- P301 + P312 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
- P306 + P360 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

Stockage

- : P420 - Entreposer à l'écart des substances incompatibles.

Élimination

- : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification/DSNCA/DPNCA

- : Thermiquement instable à des températures élevées. (>265°C)

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Substance

Dénomination chimique

: Chlorate de sodium

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS

: 7775-09-9

Code du produit

: 0004

| Nom des ingrédients | % | Numéro CAS |
|---------------------|----------|------------|
| Chlorate de sodium | 99 - 100 | 7775-09-9 |

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tiède; soulever occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer immédiatement la peau et les vêtements contaminés avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les entreposer ou réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut provoquer une cyanose quelques heures après l'inhalation ou l'ingestion.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, l'assèchement, le dégraissage et la gerçure de la peau.
- Ingestion** : L'ingestion de grandes quantités peut causer des douleurs abdominales, des nausées et de la diarrhée, éventuellement avec du sang noir et une cyanose, pouvant progresser à des maux de tête, de la difficulté à respirer, des étourdissements, des convulsions ou le coma. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et l'œdème.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Le produit chimique de l'exposition est le chlorate de sodium, un oxydant fort et disqu Coastal de la méthémoglobine. Peut provoquer une cyanose quelques heures après l'inhalation ou l'ingestion. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Section 4. Premiers soins

- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Eau. Utiliser de l'eau pulvérisée ou vaporisée.
- Agents extincteurs inappropriés** : Ne pas utiliser de CO₂ ou tout produit chimique sec. Ne pas utiliser de couverture anti-feu.

Dangers spécifiques du produit

: Matières comburantes puissantes. Peut provoquer un incendie ou une explosion lorsque mélangé avec des matières combustibles. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: Risque d'explosion. Si de grandes quantités sont impliquées dans un grand incendie, évacuer la zone. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Combattre le feu à partir d'un emplacement protégé ou en se tenant le plus loin possible du foyer d'incendie.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement : Pelleter le matériau et le placer dans des conteneurs secs et étiquetés.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des vêtements, des produits incompatibles et des matières combustibles. Porter des vêtements ignifuges. Tenir à l'écart de la chaleur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Séparer des agents réducteurs et des matières combustibles. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

États-Unis

Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition |
|---------------------|----------------------|
| Chlorate de sodium | Aucune. |

Canada

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail. Laver les vêtements après utilisation.
- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Des combinaisons ignifuges et autres vêtements de protection sont recommandés. Il est conseillé de rentrer les pantalons dans les bottes pour éviter d'absorber la liqueur de chlorate qui pourrait être sur le sol. Les vêtements contaminés peuvent s'enflammer en raison de frottement ou de la chaleur. Les vêtements contaminés doivent être lavés immédiatement. Ne pas porter de chaussures, de gants ou de ceintures en cuir. Porter des vêtements résistants aux produits chimiques facilement lavables.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : Solide. [Cristaux.]
- Couleur** : Incolore ou blanc.
- Odeur** : Aucune.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : 255 à 259.5°C (491 à 499.1°F)
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non applicable.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|-------------------|
| Tension de vapeur | : Non disponible. |
| Densité de vapeur | : Non disponible. |
| Densité relative | : Non disponible. |
| Solubilité | : Non disponible. |
| Solubilité dans l'eau | : 627 à 789 g/l |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : <-2.9 |
| Température d'auto-inflammation | : Non applicable. |
| Température de décomposition | : 265°C (509°F) |
| Viscosité | : Non applicable. |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | : Stable dans les conditions normales de température et d'utilisation recommandée. Peut subir une modification chimique à des températures élevées. |
| Risque de réactions dangereuses | : Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation. Ces conditions peuvent inclure: Contact avec des substances combustibles et organiques. Les réactions peuvent inclure: risque d'explosion |
| Conditions à éviter | : Éviter les matières incompatibles, la chaleur intense et les sources d'inflammation. |
| Matériaux incompatibles | : Le mélange avec des matières inflammables ou combustibles peut enflammer facilement ou exploser et être sensible aux chocs, à la chaleur, ou à la friction. Les mélanges de chlorate de sodium sec avec des matériaux organiques tels que le tissu, le papier, le cuir, les huiles, les graisses, les peintures et les solvants peuvent s'enflammer facilement avec la chaleur ou au frottement. Réagit violemment avec des matières combustibles, l'acide sulfurique et les matières réductrices. Les explosions peuvent être causées par un contact avec des sels d'ammoniac, le thiosulfate d'ammonium, le sulfure d'antimoine, l'arsenic, le carbone, le charbon, les matières organiques, les acides organiques, les thiocyanates, les métaux chimiquement actifs, les huiles, les sulfures de métaux, le nitrobenzène, les métaux en poudre, le sucre. Réagit avec de nombreuses matières organiques pour former des mélanges sensibles aux chocs, ce qui cause un danger d'explosion. |
| Produits de décomposition dangereux | : Se décompose à 265 C en oxygène et en sel. Réagit avec les acides pour produire du chlore, du dioxyde de chlore et de l'acide perchlorique. |

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|------------|---------|------------|------------|
| Chlorate de sodium | DL50 Orale | Rat | 1200 mg/kg | - |

Irritation/Corrosion

Il n'existe aucune donnée disponible.

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux.

Inhalation : Peut provoquer une cyanose quelques heures après l'inhalation ou l'ingestion.

Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, l'assèchement, le dégraissage et la gerçure de la peau.

Ingestion : L'ingestion de grandes quantités peut causer des douleurs abdominales, des nausées et de la diarrhée, éventuellement avec du sang noir et une cyanose, pouvant progresser à des maux de tête, de la difficulté à respirer, des étourdissements, des convulsions ou le coma. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et l'œdème.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme Exposition de courte durée

Section 11. Données toxicologiques

Effets immédiats possibles : Peut causer des lésions de la thyroïde sur la base de données sur les animaux.

Effets différés possibles : Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. Les symptômes peuvent être retardés.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---|------------|
| Chlorate de sodium | Aiguë CE50 298 mg/L Eau douce | Algues - Phaeodactylum tricorutum - Phase de croissance exponentielle | 72 heures |
| | Aiguë CE50 919.3 ppm Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| | Aiguë CL50 3100000 µg/l Eau douce | Crustacés - Asellus hilgendorffii | 48 heures |
| | Aiguë CL50 1100000 µg/l Eau douce | Poisson - Oncorhynchus masou - Estivaux | 96 heures |
| | Chronique NOEC 50 mg/L Eau douce | Algues - Phaeodactylum tricorutum - Phase de croissance exponentielle | 72 heures |
| | Chronique NOEC 526 ppm | Daphnie - Daphnia magna | 21 jours |

Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogP _{ow} | BCF | Potentiel |
|-----------------------------------|--------------------|-----|-----------|
| Chlorate de sodium | <-2.9 | - | faible |

Mobilité dans le sol







Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

| | DOT | TMD | IMDG | IATA |
|---|--|---|---|--|
| Numéro ONU | UN1495 | UN1495 | UN1495 | UN1495 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | CHLORATE DE SODIUM | CHLORATE DE SODIUM. Polluant marin (Chlorate de sodium) | CHLORATE DE SODIUM. Polluant marin (Chlorate de sodium) | CHLORATE DE SODIUM |
| Classe de danger relative au transport | 5.1  | 5.1   | 5.1   | 5.1  |
| Groupe d'emballage | II | II | II | II |
| Dangers environnementaux | Non. | Oui. | Oui. | Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requise. |
| Autres informations | <u>Quantité limitée</u> Oui. <u>Instructions de conditionnement Avion de passagers</u> Limitation de quantité: 5 kg <u>Avion cargo</u> Limitation de quantité: 25 kg <u>Dispositions particulières</u> A9, IB8, IP4, N34, T4, TP1 | Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.23-2.25 (Classe 5), 2.7 (Marque de polluant marin). La marque « polluant marin » n'est pas exigée en cas de transport par route ou par rail. <u>Remarques</u> 500 g | La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg. | La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport. <u>Avion-passagers et avion-cargo</u> Limitation de quantité: 5 kg <u>Avion-cargo uniquement</u> Limitation de quantité: 25 kg <u>Quantités limitées - Avion-passagers</u> Limitation de quantité: 2.5 kg |

AERG : 140

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Cette substance est répertoriée ou exclue.

Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Liste I DEA des produits chimiques (produits chimiques précurseurs) : Non inscrit

Liste II DEA des produits chimiques (produits chimiques essentiels) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Risques d'incendie
Risque immédiat (aigu) pour la santé

Composition/information sur les ingrédients

| Nom | Risques d'incendie | Décompression soudaine | Réactif | Risque immédiat (aigu) pour la santé | Danger d'intoxication différée (chronique) |
|--------------------|--------------------|------------------------|---------|--------------------------------------|--|
| Chlorate de sodium | Oui. | Non. | Non. | Oui. | Non. |

SARA 313

Il n'existe aucune donnée disponible.

Réglementations d'État

Massachusetts : Cette substance est répertoriée.

New York : Cette substance n'est pas répertoriée.

New Jersey : Cette substance est répertoriée.

Pennsylvanie : Cette substance est répertoriée.

Californie prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.

Section 15. Informations sur la réglementation



Non applicable.

Canada

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Cette substance n'est pas répertoriée.
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Cette substance n'est pas répertoriée.
- Inventaire du Canada** : Cette substance est répertoriée ou exclue.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 1 * **Inflammabilité :** 0 **Risques physiques :** 3

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé : 1 **Inflammabilité :** 0 **Instabilité :** 3 **Spécial :** OX

Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, 'Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269. Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la 'National Fire Protection Association', sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

Copyright (C) 2001, National Fire protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'utilisateur est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classés selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|--|-----------------|
| MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 1 | Jugement expert |
| TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 | Jugement expert |
| DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 | Jugement expert |

Historique

- Date d'édition mm/dd/yyyy** : 03/30/2017
- Date de publication précédente** : 09/15/2016
- Version** : 3
- Élaborée par** :

Section 16. Autres informations

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.